Cinquante troisième année. - N° 91 A Samedi 11 et dimanche 12 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 160

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

849 900 329 RCS Nantes.
DLN.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : Boulangerie-Patisserie DLN.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 22, rue de la Paix, 44390 Nort Sur Erdre.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 400000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Expmoitation sous quelque forme que ce soit de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, chocolatier, traiteur sur place ou à emporter, achat, vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en général de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter..
Adresse : 22, rue de la Paix, 44390 Nort Sur Erdre.
Précédent propriétaire : 521 302 778 RCS Nantes. **ANTHOPIER.**
A dater du : 10 avril 2019.
Date d'effet : 1er mai 2019.
Date de commencement d'activité : 1er mai 2019.
Publication légale : L'informateur judiciaire *du* 10 mai 2019.
Oppositions : Au fonds cédé 22 rue de la Paix 44390 Nort-sur-Erdre pour la validité, Cabinet saint gal avocat Maître Sophie saint gal 7 bis rue Gresset CS 10715 44007 nantes CEDEX 1 pour la correspondance..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date du 30.04.2019, enregistré à NANTES 2 le 02.05.2019 dossier 201900038601 référence 4404P02 2019 A 05487 Domicile ancien propriétaire : 22 Rue de la Paix 44390 NORT SUR ERDRE Domicile nouveau propriétaire : 22 Rue de la Paix 44390 NORT SUR ERDRE Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..